Image not found or type unknown

Rachat du quart de la rente

Par **Tonytony**, le **18/12/2019** à **16:46**

Bonjour,

J'aimerais avoir une précision concernant le rachat du quart de la rente, pouvez vous me dire si la cpam doit faire ses calculs selon *arrêté du 17 décembre 1954**,** Journal officiel du 21/12/1954 ou celui de 2016 qui tient compte du nouveau barème de rallongement de la mortalité ? j'ai étendu plusieurs avis différents, c'est donc pour cela que j'aimerais avoir une réponse d'un avocat. je vous remercie par avance pour votre réponse. cordialement.*

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés